

## Registre des délibérations - Délibération n°01 : 15/02/2018

### VALIDATION DE L'ÉTUDE SUR LA STRUCTURATION DE L'OFFRE DE CYCLOTOURISME DANS LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE

L'an deux mille dix-huit, le Comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le quinze février à 9h30 sous la présidence de Monsieur Roland Chassain.

#### ► Étaient présents :

- Représentant du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Cyril Juglalet
- Représentants du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Corinne Chabaud
- Représentants des Communes :
  - Commune d'Arles : Alain Dervieux, David Grzyb, Nicolas Koukas, Pierre Vétillard
  - Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jérôme Bernard
  - Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Christelle Aillet, Roland Chassain, Roger De Murcia, Patrick Pac
- Représentants des établissements publics :
  - Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles : Didier Honoré
  - Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bernard Arsac
  - Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Henri Rivas
  - Métropole Aix-Marseille-Provence : Aline Cianfarani
  - Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bernard Arsac

#### ► Avaient donné pouvoir :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Pascale Licari à Cyril Juglalet  
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Bruno Genzana à Corinne Chabaud  
Commune des Saintes-Maries-de-la-Mer : Isabelle Henault à Roland Chassain  
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Martial Alvarez à Jérôme Bernard  
Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône : Jean-Marc Taieb à Henri Rivas

#### ► Étaient absents-excuses :

Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : Mireille Benedetti, Jean-Marc Martin-Teissere  
Conseil départemental des Bouches-du-Rhône : Patricia Saez  
Commune de Port-Saint-Louis du Rhône : Jean-Paul Gay, Marc Minorette  
Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône : Bertrand Mazel  
Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette : Nicolas Juan  
Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles : Bruno Blohorn, Bertrand Mazel

#### ► Le Conseil de Parc était représenté par 16 membres

#### ► Autres personnes présentes :

Magali Touverey, Trésorerie de Saint-Rémy de Provence  
Jacques Blondel, Président du Conseil scientifique et d'Éthique du Parc de Camargue, Président du Conseil scientifique de la Réserve de biosphère de Camargue  
Régis Vianet, Directeur général du Parc naturel régional de Camargue  
Sonia Ayme, chef du pôle « Administration générale », Parc naturel régional de Camargue  
Cécile Héritier, assistante de Direction, Parc naturel régional de Camargue

| Nombre de membres |                         |         |
|-------------------|-------------------------|---------|
| En exercice       | Présents et représentés | Votants |
| 30                | 20                      | 20      |

| Nombre de voix |         |
|----------------|---------|
| En exercice    | Votants |
| 78             | 51      |

Date de convocation  
18/12/2017  
RC - 694/695

REÇU EN PREFECTURE

le 21/02/2018

Application agréée E-legalite.com

**Délibération n° 01 : 15/02/2018**

**VALIDATION DE L'ÉTUDE SUR LA STRUCTURATION DE L'OFFRE DE CYCLOTOURISME  
DANS LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE CAMARGUE**

Conformément à la délibération du Comité syndical du 12/02/2016, le Parc naturel régional de Camargue a mené une étude pour structurer la filière de cyclotourisme sur son territoire. Les objectifs de cette étude, qui a été menée conjointement avec le Parc naturel régional des Alpilles, avait pour objectifs de :

- Avoir une meilleure connaissance de l'offre de mobilité douce sur le territoire (circuits existants, produits touristiques commercialisés, dynamique locale, etc.) ;
- Développer les conditions d'émergence d'une mobilité durable sur le territoire et connectée avec les territoires avoisinants (Parc des Alpilles, communes du Pays d'Arles, Camargue Gardoise) ;
- Définir les conditions de développement du cyclotourisme sur le territoire du Parc de Camargue, en cohérence avec les enjeux de développement des territoires et du Pays d'Arles et dans l'objectif de développement d'une offre d'itinérance connectée à l'échelle interparcs PACA ;
- Rendre plus lisible l'offre de mobilité douce pour tous les publics ;
- Étudier l'opportunité de développer le label « accueil vélo » sur le territoire.

Une mission d'accompagnement de 8 mois - de février à octobre 2017, a donc été confiée à l'association Vélo Loisir Provence, référence en la matière, notamment pour son action de mise en tourisme à vélo, pour réaliser cette étude qui s'est déroulée en trois phases :

- 1) diagnostic de l'offre et de la demande (circuits, équipements, services existants...) ;
- 2) préconisations sur la structuration locale de la filière vélo ;
- 3) programme d'actions pré-opérationnel.

L'association Vélo Loisir Provence a remis plusieurs livrables qui retranscrivent les résultats obtenus.

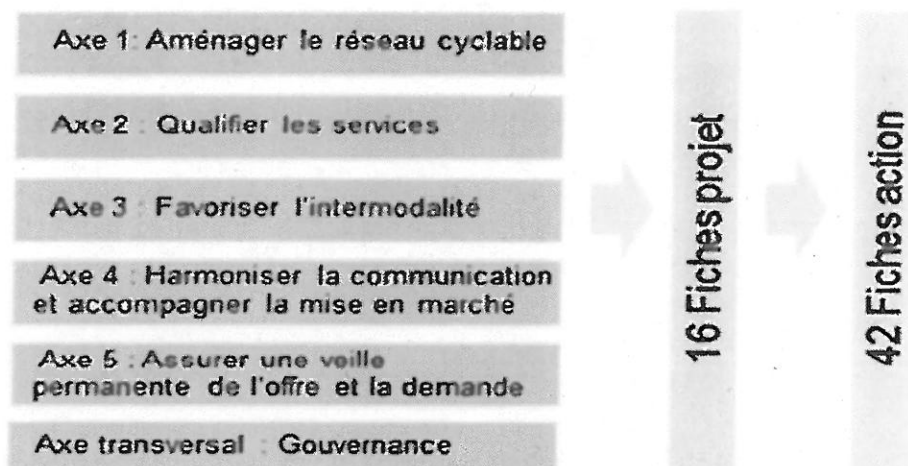
- un rapport d'étude qui présente l'ensemble des résultats obtenus dans les 3 phases de l'étude.



REÇU EN PREFECTURE

le 21/02/2018

Sur la base des préconisations validées et amendées, un programme d'actions pré-opérationnel a été décliné de la manière suivante :



- Le schéma cyclable de principe, un véritable outil de programmation et de planification des itinéraires qui permet aux gestionnaires de définir une politique d'aménagements et de programmer ses investissements. Ce document recense les itinéraires à aménager, existants et en projet, et rend compte des potentialités de développement économique et touristique.
- Le dossier technique d'exécution des itinéraires qui apporte des réponses précises et argumentées sur la réalisation et la mise en tourisme des itinéraires identifiés, en l'occurrence la grande boucle Alpilles-Camargue, le Tour « Alpilles » et le Tour « Camargue ». Tel un pas à pas, il permet d'évaluer les modalités de réalisation de chaque itinéraire (point de blocage, aménagements à réaliser en priorité...) et d'établir un phasage de réalisation.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée adopte les résultats de cette étude dont le rapport est joint à la présente convention et autorise le Président à signer tout document afférant à la poursuite de cette démarche.



Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Préfecture le **21 FEV. 2018**  
Et de l'affichage effectué le **22 FEV. 2018**

Le Président,  
Roland Chassain

Le 21/02/2018

99\_DE-013-251302295-20180215-DEL\_1\_0\_CYC